

L'an deux mille quatorze, le 11 février, à dix-neuf heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au SITCOME, dans la salle des réunions, sous la présidence de M. Albouy-Guidicelli Jean-Marie, Président.

Etaient présents :

M. BAILLET Jean-Luc et M. BOURBIGOT Eric (Barbey), Mme FLORENCE Marie-Thérèse et M. DEMELUN Alain (La Brosse-Montceaux), M. BLANCHARD Daniel et M. SMORAG (Cannes-Ecluse), M. PELLE André (Esmans), M. SENOBLE Romain et M. SIMONOT Gilles (Forges), M. LEFIER René et M. EVEN Jean-Luc (La Grande Paroisse), Mme TASSEL Marie-Rose et M. PAVIOT Jean-Pierre (Marolles-sur-Seine), M. CHAUMONT Léon (Misy sur Yonne), Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI Jean-Marie et M. BRUN Hermann (Montereau Fault-Yonne), Mme PHILIPPE Jocelyne et M. ROUSSEAU Jacques (Montmachoux), M. MARTINEZ Jean-Claude (Saint Germain Laval).

Absents excusés :

M. BERNARD Jean-Jacques (Esmans), Mme MASSON Christiane et M. BEZANGER Philippe (Laval en Brie), M. BELLINI Claude (Misy sur Yonne), M. MADELENAT François (Saint Germain Laval), Mme GAUTHIER Catherine et M. RUIZ José (Varennnes-sur-Seine).

Invitée :

Madame Sandrine SCHMITT (Directrice SITCOME).

-----ooo000ooo-----

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI, après avoir fait l'appel, constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Débat d'orientations budgétaires 2014.
- ✓ Questions diverses.

-----ooo000ooo-----

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Je tenais tout d'abord à vous remercier, toutes et tous, car vous êtes nombreux à être présents, ce soir, pour ce comité syndical. Cela nous permettra de tenir correctement notre débat d'orientation budgétaire, puis de présenter les budgets, puisque nous nous réunirons avant les élections municipales, pour voter le budget 2014 du SITCOME. Nous aurions pu attendre les élections, mais cela n'aurait pas forcément été un cadeau, pour nos successeurs, car présenter et faire voter les budgets, le même jour que les élections, ce n'est pas forcément très facile.

Nous avons préparé un tableau, que nous vous présenterons au prochain comité syndical, concernant la présence des élus, aux différents comités syndicaux, que nous avons tenus, pendant cette mandature...

Monsieur SENOBLE :

Afin de pouvoir reconnaître les mauvais élèves...

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Sans forcément pointer les élus, il est quand même navrant que certaines communes ne soient plus du tout représentées, et régulièrement absentes. Lorsque nous avons changé les statuts, alors que je n'y étais pas forcément favorable, en rajoutant des suppléants, force est de constater, que même en multipliant par deux le nombre des élus, nous avons tout de même eu des problèmes de quorum, pendant ce mandat. C'est peut-être le témoignage de la bonne gestion du syndicat, car on fait confiance à son exécutif et aux quelques élus présents. Toutefois, lorsque l'on est élu, vous en conviendrez, nous nous devons de nous investir jusqu'à la fin du mandat. En cas d'absence, il était de notre devoir de se faire remplacer par nos suppléants, et de permettre ainsi le bon déroulement de nos réunions.

Débat d'orientations budgétaires 2014

Le Président fait distribuer l'écrit qu'il a préparé afin de permettre aux élus de débattre du DOB 2014.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous avons travaillé avec le bureau, avec Sandrine, sur les budgets. Jusqu'au dernier moment, on a torturé les chiffres, et je n'ai finalisé ce débat, qu'à 2h34, ce matin.

Comme vous le savez, conformément à la loi « administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, nous nous devons d'organiser un débat d'orientation budgétaire quelques jours avant la présentation du budget, afin que l'ensemble des élus puissent participer à travers leurs remarques et leurs suggestions à son élaboration.

La nature de cette consultation ne lie pas juridiquement le président, et en aucun cas elle doit se traduire par un vote.

L'exécutif n'est pas obligé de suivre les remarques émises mais en créant le DOB, le législateur a souhaité que chacun ait la possibilité de s'exprimer à un stade où il est encore possible d'agir.

La préparation du budget est naturellement liée aux choix politiques qui ont été les nôtres.

Le budget 2014 est marqué par trois points forts.

Tout d'abord, l'augmentation contractuelle signée avec le STIF, qui conduit cette année à une augmentation de 31.000 € soit environ 10 % de plus que l'an dernier sur un chapitre budgétaire constituant la moitié du budget du SITCOME.

En effet, nous avons une augmentation contractuelle appelée « actualisation » de plus de 8% du montant de base de notre participation au déficit du réseau, plus un ajustement d'une facture de 2010. Ceci conduirait à une augmentation de 5 % des cotisations.

Ensuite, il convient dans le budget général de prendre en considération l'augmentation annuelle correspondant au GVT « glissement Vieillesse technicité », la mise à jour de notre logiciel comptable afin de répondre aux obligations qui nous sont faites de la dématérialisation et du passage en code IBAN (coût estimé de 10.000€)...

Monsieur SENOBLE :

Les 10 000€, ce ne sont que pour le logiciel ? Le fournisseur, c'est JVS ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Sandrine essaie de négocier un moindre coût ; et nous essayerons dans la mesure du possible, de réduire ce coût.

Monsieur SMORAG :

C'a fait cher, tout de même.

Monsieur SENOBLE :

Il faut aller voir chez la maison d'en face.

Monsieur SMORAG :

Bah, c'est la même chose.

Monsieur SENOBLE :

De toute façon, ils ne sont que deux sur le marché.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

... Et de manière moins sensible de répondre aux nouvelles exigences des cotisations sociales, ce qui nous contraint de prévoir 4.500 euros de plus au budget.

Enfin, ce budget prend en compte le partenariat voulu par le SITCOME et la Communauté de Commune du Bocage Gâtinais et qui nous permettra, si l'assemblée du SITCOME l'accepte, de pérenniser deux emplois d'agents actuellement en contrat aidé depuis plus de deux ans.

Ces agents ont toujours assuré leurs fonctions avec dévouement et efficacité. Leur pérennisation leur permettrait d'obtenir une situation professionnelle stable et renforcerait notre noyau dur d'agents.

Cette pérennisation n'est évidemment possible, que si nous signons avec la communauté du bocage gâtinais.

Comme vous le savez, les résultats des enquêtes démographiques étant réalisées régulièrement, certaines communes connaîtront, comme tous les ans, des écarts différents sur l'évolution de leur cotisation. En effet, une partie du calcul des cotisations se fait sur le nombre d'habitants par commune. Nous avons ainsi, des communes qui montent, et d'autres qui baissent. A moyens constants, nous avons donc des communes dont les cotisations baissent, et d'autres qui augmentent, en fonction du nombre d'habitants.

Avec le bureau, j'ai souhaité que ce dernier budget de la mandature puisse nous permettre de réaliser les projets en cours et qui se réaliseront en 2014 : le partenariat avec la Communauté de Commune du Bocage Gâtinais d'une part et la réalisation du réseau SIYONNE et de notre TAD d'autre part.

Depuis plusieurs années, nous avons ajusté au mieux nos dépenses, ce que nous ferons une fois de plus cette année.

Grâce à l'adhésion d'une treizième commune l'an dernier, en analysant et en faisant des choix drastiques, nous allons pouvoir contenir l'augmentation d'environ 7 % des dépenses prévues au budget, et ramener globalement la charge des cotisations à une augmentation de moins de 2,30%.

Que chaque élu mesure qu'il ne s'agit pas d'un miracle mais d'un budget serré et optimisé au maximum.

Nos prévisions prévoient que 5 communes auront une augmentation inférieure à 1%, 4 communes auront une augmentation entre 1 et 2,30 % et 3 communes auront une augmentation supérieure à 2,30 %.

Pour autant, ces pourcentages doivent être relativisés par les sommes en valeur absolue puisque nous parlons, la plupart du temps et pour au moins 9 communes, d'augmentation inférieure à 500 euros, ce qui, au regard du service proposé est dérisoire.

Ce budget répondra à nos engagements pour l'année 2014. Pour autant, il n'offre aucune marge dans une situation financière que nous pourrions qualifier de « peau sur les os ». Il n'y a aucun gras et les marges de manœuvre sont limitées au minimum de trésorerie obligatoire pour faire face aux premiers mois de l'année civile.

Cependant, nous laisserons à la prochaine équipe un syndicat géré sagement, sans fioriture, proposant une large palette de service à la population pour leur mobilité la plus optimale.

Je n'oublierai pas les projets en cours, sur lesquels je vous demanderai prochainement de vous exprimer, et qui, selon les calendriers du STIF, seront réalisables au mieux au 1 janvier 2015 : le cadencement de la ligne A et les renforcements de la ligne B et Emplet Express, l'extension de la ligne de Marolles pour desservir les zones d'activités et le renforcement de la ligne de la Grande Paroisse.

Enfin, j'attire votre attention sur le fait que nous venons de terminer de rembourser notre emprunt. Ce qui laisse un SITCOME sans dette ni emprunt toxique.

Monsieur PAVIOT :

Nous n'avons plus d'emprunt pour le bâtiment ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Non, il est remboursé, c'est terminé. C'est un syndicat totalement désendetté.

Monsieur SENOBLE :

Concernant le TAD, on en est où, pour la perception de la subvention ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Ils nous reportent le dossier de réunion en réunion. Nous en sommes à un subventionnement prévu à partir du mois de septembre 2014, et ils ne participeront à hauteur que de 4 000€, subvention annuelle, reversée prorata temporis. Ce qui ne couvrira même pas les frais occasionnés pour la mise en place des valideurs.

Monsieur SENOBLE :

Le seul avantage, est le fait que les usagers vont pouvoir utiliser des tickets T ou leurs cartes Navigo.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Oui, et c'est bien pour cela que nous maintenons notre demande de subventionnement, mais il ne faut pas s'attendre à faire de recettes sur ce dossier...

Nous avons aussi, en comité secret, évoqué le cas d'un salarié qui demande à être remercié. Avant d'entamer une quelconque procédure, j'ai donc fait appel à un avocat spécialisé, comme convenu, entre nous, lors du comité syndical. Il s'avère, que dans tous les cas de figure, y compris celui de lui faire plaisir, on sera lésé. Quel que soit les documents que nous pourrions lui faire signer, il pourra toujours nous intenter une action en justice, et il aura toujours gain de cause.

Monsieur SENOBLE :

Même si on lui fait signer un protocole d'accord ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous avons cherché dans tous les sens, même dans la jurisprudence, et même s'il ne devrait pas percevoir d'allocation chômage, car ne touchant que 15€, par mois depuis plus de deux ans, nous devons tout de même lui verser le minimum. Et étant notre propre auto-assureur, nous devons, si nous le licencions, lui verser une indemnité à hauteur de plus de 20 000 €, plus les indemnités qu'il pourrait demander, au regard de son handicap. Il faut savoir que cette indemnisation de « chômage » n'est pas déduite de son allocation d'handicapé, et que c'est la seule qui ne l'est pas lorsque vous percevez ce genre d'allocation.

Monsieur SENOBLE :

Donc, on le garde comme agent ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Compte tenu qu'il ne nous coûte aujourd'hui que 15 euros par mois, on a tout intérêt à le garder dans les effectifs. D'autant plus que nous n'avons rien à lui reprocher. C'est lui qui demande à partir.

Monsieur SENOBLE :

Et même s'il démissionne ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Mais, il ne veut surtout pas démissionner. Je n'ai pas arrêté de le lui proposer...

Monsieur SENOBLE :

Mais, il fait comment avec 15€ par mois ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Il touche son allocation d'handicapé. Il a une enfant en bas âge, et il perdrait de l'argent à venir travailler.

Madame FLORENCE :

Il a donc intérêt de ne rien faire, et il touche le maximum de tout.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Oui, d'ailleurs, lorsque vous travaillez, vous avez une déduction qui est faite du montant de votre rémunération sur votre allocation, et la seule indemnité qui n'est pas déduite de l'allocation pour handicapé, c'est le chômage. Il percevrait donc son allocation handicapé à 100%, plus le chômage.

Madame FLORENCE :

Mais, il ne peut vraiment rien faire ?

Monsieur BLANCHARD :

Il a une jambe de moins.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Il a une prothèse, mais nous l'avons embauché comme cela.

Madame FLORENCE :

Et à force d'attendre, il ne perd pas son droit au chômage ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Eh, bien non, comme je vous le disais.

Monsieur SENOBLE :

Je croyais que les fonctionnaires n'avaient pas droit au chômage ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Non, ils ne touchent pas les ASSEDIC, mais une indemnité équivalente que la collectivité doit verser.

Monsieur SENOBLE :

On n'a pas d'assurances ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Si, nous avons un contrat avec l'URSSAF, mais uniquement pour les précaires, et notre assurance pour la maladie. Et il a déjà utilisé tous les droits auxquels il avait droit, le mi-temps thérapeutique, pendant 1 an, les 3 mois à 100%, puis 9 mois à 50%. Quand à sa mise en maladie de longue durée, elle a été refusée par le comité médical. Il est au bout de tous ses droits de son statut de fonctionnaire. Sandrine m'a annoncé qu'il est venu porter son énième arrêt maladie, et qu'il lui a annoncé qu'il allait nous écrire. Attendons donc son courrier.

Pour en revenir au budget, nous avons vraiment raclé les fonds de tiroirs, et nous comptons énormément sur la signature de la convention, avec la communauté du bocage gâtinais, nous permettant ainsi de maintenir l'augmentation des cotisations. Et l'adhésion de Montmachoux, nous fait également baisser notre cotisation à tous. Cette adhésion n'a pas suscité une mise en place d'un service considérable, c'était donc une opération gagnante-gagnante, et pour le syndicat, et pour la commune. Quant aux lignes budgétaires, elles reprennent les montants réalisés en 2013. Il ne faudra donc aucune mauvaise surprise. Et avec à peine une trésorerie de trois mois d'avance.

Pour ceux qui nous succéderont, je leur souhaite autant de plaisir à gérer le syndicat, que j'en ai eu depuis 18 ans, en sachant qu'il n'y a aucune marge de manœuvre. Pour chaque projet nouveau, il n'y aura plus la possibilité d'aller puiser dans des ressources, que nous n'avons plus.

Monsieur SENOBLE :

Pour la communauté de communes du bocage, c'est du transport à la demande que nous leur proposons ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Oui, exactement. On leur a fait une proposition financière qui correspond à leurs estimations et à leur budget.

Monsieur SENOBLE :

Et pour cela, nous devons demander un agrément ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Non, c'est la communauté de communes qui s'en charge, et nous signons une convention pour effectuer le transport. Ce qui nous permet d'optimiser nos moyens, et surtout de pérenniser les postes des deux agents en situation précaire que nous avons depuis 2 ans, un emploi à temps plein, et un emploi à temps partiel. Ce sont deux jeunes, qui sont très impliqués, respectueux des horaires et du travail, et qu'ils réalisent avec enthousiasme. Le travail qui a été fait avec le Président de la communauté et l'agente a été très fructueux, et nous allons pouvoir leur offrir un service très correct, en utilisant à 100% les deux véhicules électriques proposés par la cc, le mardi, le mercredi, le jeudi, et le samedi, jusqu'à tard le soir, au petit matin du dimanche.

Nous avons aussi l'évolution des habitants, qui fait bouger les participations des communes. Montereau a perdu 102 habitants, ce qui ne nous arrange pas, mais qui provoque un réajustement des cotisations. Montereau était à plus de 52% des cotisations, et on reste à presque 50%.

Madame FLORENCE :

Il y a combien d'habitants exactement à Montereau ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

16824. Ce chiffre devrait évoluer, car les recensements se font par un tiers, dans les petites communes, et pour nous, cela se fait à 1/8^{ième} de la commune. Et cela n'est pas forcément sur une rue entière, cela peut-être un comptage sur une partie de la rue. Il n'est pas pris en considération tous les quartiers que nous avons livrés à Surville. Cela nous affecte aussi.

Madame FLORENCE :

Et dans les années fastes, vous aviez combien d'habitants ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Dans les 24 000 habitants. Mais cela ne fait que descendre. Et pourtant, nous avons l'infrastructure pour accueillir 24 000 habitants, avec les écoles, etc....

Questions diverses

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Des questions ? S'il n'y a plus de questions, nous nous réunirons donc la prochaine fois, le 4 mars, en commission finances, puis le 18 mars, pour voter les budgets.

Je vous rappelle que vous devez contacter vos suppléants, si jamais, vous étiez dans l'impossibilité de venir, afin que nous ayons le quorum, pour pouvoir voter les budgets. La réunion suivante permettant d'élire les membres du bureau du SITCOME aura lieu le 22 avril 2014.

Il faut bien avoir à l'esprit, que nous n'avons plus de marges, pour nos projets, et que nous ne pourrions les financer, en augmentant les cotisations, qu'à partir de 2015.

Bien sur, je vous présenterai les projets sur lesquels nous avons fait travailler l'entreprise INTERVAL, et pour lesquels les études sont quasiment finalisées. Le coût de la totalité de ces projets est très élevé. Je vous propose donc de soumettre ces projets à l'Assemblée, nous permettant ainsi d'ouvrir les négociations avec le STIF. Nous nous mettrons d'accord sur l'offre, que l'on propose au STIF, puis nous irons négocier, comme nous l'avons fait pour les lignes C et F. Il faut savoir que le STIF est très demandeur de la mise en place du cadencement des lignes structurantes de ses réseaux, et que la ligne A rentre particulièrement dans leur concept, mais également pour l'amélioration de l'offre vers le Bréau, avec l'idée de mettre en place une navette du Bréau à la gare, et d'utiliser le parking du Bréau, pour désengorger le parking de la gare.

Le montant que va nous annoncer INTERVAL sur ces projets est très élevé, car nous aurons l'obligation de réinjecter 3 véhicules nouveaux ; à nous d'aller négocier au mieux ces projets, avec le STIF. Et si nous sommes d'accord sur l'offre que nous voulons proposer, le travail des futurs élus ne portera que sur la négociation financière avec le STIF. Il faudra donc aller se battre âprement, afin d'obtenir le maximum de financement auprès du STIF.

Monsieur SENOBLE :

La SNCF nous a distribué des prospectus, annonçant des travaux sur la ligne, impliquant de profondes modifications d'horaires des trains, allant de quelques minutes à plus d'une dizaine de minutes de la mi-mars à la mi-avril. Nous aurons, par exemple, le train de 6h10 qui partira à 6h23, le 6h42 partira 3 minutes plus tôt, le 7h10 partira à 7h23, etc...

Monsieur SMORAG :

C'est vrai, ces modifications ?

Monsieur SENOBLE :

Tu travailles où, déjà, toi ?

Monsieur SMORAG :

Non, non, pas à la SNCF, mais à la RATP...

...Rires dans la salle...

Monsieur SENOBLE :

Mince, loupé ! ... Rires dans la salle....

Même si le soir, cela ne bouge pas beaucoup, le matin, ça bouge pas mal, aussi peut-on demander à INTERVAL de les étudier et de s'ajuster au mieux, afin de maintenir les correspondances ?

Un autre sujet, les alertes SMS, cela ne sert à rien, puisqu'il n'y en a pas !

Sur la ligne F, dans la semaine, un pare-brise a été cassé, obligeant le véhicule à faire demi-tour. Résultat des courses : 20 minutes d'attente, et aucune indication ou explication ; l'agent d'INTERVAL me dit « bah, on a prévenu le kiosque »... Mais cela ne sert à rien, car le kiosque ne peut pas prévenir les usagers, qui attendent à leurs arrêts. Et d'ailleurs, ils n'ont toujours pas répondu à la réclamation que j'ai déposée, le matin. A quoi ça sert, d'abonner les gamins, sur leurs portables, s'ils ne reçoivent aucune information ?

Plus aucune question n'étant à l'ordre de ce jour, la séance est levée, et donc close à 20h30.

-----ooo000ooo-----